UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

# Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 28/10/2021 de 15 h 00 à 18 h 10

Le Conseil d'Administration (CA) s'est réuni en séance plénière le jeudi 28 octobre 2021 à 15 h 00 sur convocation du Président.

Nombre de membres du CA : 34
Nombre de membres élus présents : 21
Nombre de membres élus ayant donné procuration : 07
Nombre de membres élus absents non représentés : 06
Quorum : 17

Etaient présents :
Laurent BORDES, Président
*Membres du Conseil d'Administration :*
représentant les personnels enseignants chercheurs :
Mme BOLLIET Valérie (en visioconférence)
Mme BOUISSET Christine (en visioconférence)
Mme BUISSON Françoise
M. CAPOROSSI Olivier (en visioconférence)
Mme CARRE Hélène (en visioconférence)
M. DAVAIL Stéphane (en visioconférence)
M. DELANGHE Bernard (en visioconférence)
Mme LUBY-GAUCHER Monique
Mme MIQUEU Karinne (en visioconférence)
M. RENUCCI Antoine (en visioconférence)
M. TESSON Frédéric (en visioconférence)
représentant les usagers :
Mme BUCCIARELLI Anaïs (en visioconférence)
représentant les personnels BIATSS :
Mme ALAPHILIPPE Muriel (en visioconférence)
M. FASENTIEUX Bertrand (en visioconférence)
M. KONARSKI Igor (en visioconférence)
M. MEYLAN Antoine (en visioconférence)
M. THEPAULT Hervé (en visioconférence)
représentant les personnalités extérieures :
M. HERMES Younis (en visioconférence)
Mme LARROUY Isabelle en visioconférence)
M. LAURAND Régis (en visioconférence)
*Etaient absents :*
*Avaient donné procuration :*
M. BOURREL Julien à Mme BUCCIARELLI Anaïs
Mme FORERO-MENDOZA Sabine à Mme CARRE Hélène
Mme GOSMANT Martine à Mme CARRE Hélène
Mme GUENEBEAUD Célia à M. THEPAULT Hervé
M. LAFLAQUIERE Jean-Pierre à M. LAURAND Régis
Mme PALISSE Christelle à M. LAURAND Régis
M. SABONI Abdellah à Mme BUISSON Françoise
*Etaient excusés :*
M. ANSART Théo
M. BLANCHARD Gérard
M. GUIOT François-Vivien
M. LECOURT Arnaud
Mme MAGNET Stéphanie
Mme MANSO Marthe

**Point I- Exonération partielle des droits d'inscription différenciés (étudiants internationaux) hors convention – année 2022-2023**
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la procédure d'exonération partielle des étudiants internationaux assujettis aux droits différenciés et inscrits en formation initiale, pour l'année 2022-2023.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Pau, le 29 octobre 2021
Le Président,

Laurent BORDES